

Domaine obligatoire	
Titre	Bases du droit des assurances sociales
Description	Les secrétaires syndicaux/-ales connaissent les bases du droit des assurances sociales et de l'aide sociale. Ils/Elles disposent de connaissances sur le fonctionnement des différentes assurances sociales et leur coordination. Ils/Elles sont à même d'expliquer aux membres les rubriques du décompte de salaire, savent à quels points être attentifs et dans quelles branches des salaires minimaux sont prévus. Les sujets sont traités au moyen d'études de cas tirés de la pratique. Les participant-e-s acquièrent de l'assurance pour faire le tri entre un renseignement de base et une consultation plus approfondie.
Le module contribue au développement des compétences opérationnelles suivantes	<p>B1, B2, B3, G1, G2, H1, H4</p> <p>Objectifs :</p> <p>Les participant-e-s</p> <ul style="list-style-type: none"> • savent où trouver les bases légales du droit des assurances sociales • connaissent le fonctionnement des assurances sociales et leur coordination • savent lire un décompte de salaire et l'expliquer à un-e membre • savent donner des renseignements simples, trier les cas en fonction de leur complexité, et reconnaître des délais à observer dans les différents cas de figure
Attestation des compétences	<p>Répondre à des questions sur les thèmes abordés</p> <ul style="list-style-type: none"> • partiellement à choix multiples • partiellement par mots-clés <p>Le support de cours est autorisé. Les exercices s'effectuent par écrit individuellement ou en groupes (déclarés) et sont remis à l'animateur/-trice du cours pour correction. Les compétences sont attestées lorsque le/la candidat-e obtient 70% des points au moins.</p>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> • Bases juridiques du système des assurances sociales et de l'aide sociale • AVS, AI, LPP, PC, LAMal, LAA, LC, AMat • LPGA • Salaires minimums • Décomptes de salaire
Durée de validité de l'attestation des compétences	6 ans
Durée du module	2 x 2 jours
Remarques	Ce module relève du domaine obligatoire de la formation